

« L'identité belge ? Une fiction depuis 1830 »

OUVRAGE L'histoire mouvementée de la naturalisation en Belgique

► Comment devient-on Belge ?

► Quatre auteurs retracent l'histoire, de 1830 à nos jours.

L'année 1984 n'est pas seulement le titre du livre de George Orwell, c'est aussi une date clé pour la Belgique en ce qui concerne la nationalité. C'est à cette date que le code de la nationalité a été adopté. Entre 1830 et 1984, la législation n'a pas toujours été claire et elle fut régulièrement modifiée.

C'est cette histoire mouvementée de la nationalité belge – de 1830 à nos jours – que racontent Frank Caestecker (UGent), Bernadette Renauld (UCL), Thierry Eggerickx (UCL) et Nicolas Perrin (statisticien) dans l'ouvrage *Devenir Belge* tout juste sorti. Publié par Myria, le Centre fédéral Migration, il a été présenté ce mardi au Sénat. Il a été suivi d'un débat modéré par Philippe Van Parijs avec comme intervenants Françoise Tulkens (Docteur en droit), Patrick Wautelet (ULg) et Dirk Jacobs (ULB).

En 1830, ceux qui venaient en Belgique étaient de fait considérés comme belges. « La seule différence, c'est qu'ils n'avaient pas le droit de vote, mais de toute façon seuls 2 % des Belges avaient le droit de vote à l'époque », raconte Frank Caestecker. Ce n'est que pour bénéficier d'une pension ou être nommé comme professeur qu'il fallait être Belge. C'est donc dans ces cas-là que les gens demandaient la nationalité belge. « Il s'agissait d'un simple papier et il n'y avait pas d'ani-

mosité pour obtenir la nationalité », souligne Frank Caestecker.

Pour le reste, la nationalité avait très peu d'importance. Tout immigré était le bienvenu : il n'y avait pas de gardes aux frontières. Il n'y avait pas non plus de registre des personnes nées en Belgique.

En 1891 a lieu le premier recensement posant la question de la nationalité. Les étrangers ne peuvent plus travailler pour l'administration publique et les officiers qui n'étaient pas belges se sont vu retirer leur titre même s'ils résidaient dans notre pays.

En 1930, les contrôles de l'immigration commencent. « Il fallait alors un permis de travail pour venir en Belgique », note Frank Caestecker. Enfin, en 1984, deux voies coexistent : d'une part une politique d'immigration restrictive, d'autre part un accès plus aisé à la nationalité pour ceux qui étaient déjà sur le territoire.

Avec le code de la nationalité de 1984, se pose la question de l'intégration. « L'octroi de la nationalité est-il un moyen d'intégrer ou au contraire l'intégration est-elle une condition à l'octroi de la nationalité ? Cela n'a jamais été clair », explique Bernadette Renauld. « Le code exige de ceux qui souhaitent devenir Belge qu'ils fassent preuve d'une volonté d'intégration. Mais il ne définit pas la volonté d'intégration », poursuit-elle. En 2012, « l'intégration doit être acquise avant de demander la nationalité. On ne veut plus seulement de volonté, on veut des preuves d'une intégration aboutie », relève Bernadette Renauld.

Thierry Eggerickx emboîte le pas en montrant en quoi les différentes réformes ont des conséquences sur la répartition des demandes en fonction de l'âge, du sexe, de la nationalité...

Avant 1980, il y avait 8 à 9.000 changements de nationalité par an. Entre 2003 et 2013, on compte de 30 à 40.000 naturalisations par an. Enfin, ce nombre chute à 18.500 en 2014. Une diminution drastique qui fait suite à la réforme. « Il serait intéressant de procéder à une évaluation de la législation de 2012 et notamment de son impact sur les différentes couches sociales », suggère Patrick Wautelet. Un avis que partage Françoise Tulkens : « Il est essentiel de revoir les expériences du passé si on veut construire quelque chose. Cela permet de faire des ajustements. C'est presque caricatural de voir les législations qui s'enchaînent. S'il n'y a pas d'évaluations, on court à notre perte. »

Dans le public, un doctorant intervient : « Quelle est l'identité belge dont on parle ? » « C'est une fiction, répond Patrick Wautelet. La question est posée à ceux qui veulent devenir Belges. C'est d'autant plus remarquable qu'on ose encore poser cette question en 2016 alors qu'on ne sait pas nous-mêmes où va la Belgique. » Deux autres questions porteront sur le droit à la nationalité des métisses et des Congolais ayant combattu durant la Seconde Guerre mondiale. Si la question de la nationalité est plus que jamais d'actualité, on le voit, elle a aussi des comptes à régler avec son passé. ■

VIOLAINE JADOUŁ

« On ose encore poser la question alors qu'on ne sait pas nous-mêmes où va la Belgique » PATRICK WAUTELET, COAUTEUR



Devenir Belge

FRANK CAESTECKER,
BERNADETTE RENAULD,
THIERRY EGGERICKX,
NICOLAS PERRIN
Myria et Wolters
Kluwer, 273 p.